

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT V.1 - 3^e alinéa :
Rapport des travaux du CS du 22 mai 2013 :
demande de financement FEDER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CS du 22 mai 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour (unanimité) : la demande de financement FEDER.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Demande de financement FEDER

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013

Demandes FEDER pour le CS du 22 mai 2013

Nom porteur	Equipe de recherche	Titre	Objet	Financier	Cout total	FEDER	Région	Etat	Autofinancement	CG 21	TVA
Franck Denat	ICMUB	3 MIM	Marquage des molécules pour l'imagerie	CRB	636 000,00	209 000,00	419 000,00		8 000,00		HT